

EMISSIONS RADIO

TEXTE INTEGRAL



GRANDE LOGE FEMININE DE FRANCE

**Divers aspects
de la pensée contemporaine**

**Mieux connaître la Commission
Nationale de la Laïcité
de la Grande Loge Féminine
de France**

MIEUX CONNAÎTRE LA COMMISSION NATIONALE DE LA LAÏCITÉ DE LA GRANDE LOGE FÉMININE DE FRANCE

Intervenantes : Catherine AMET, Présidente de la Commission Nationale de la Laïcité de la Grande Loge Féminine de France, Anne-Marie PENNIN, Vice-Présidente, Marie-Claude RIPERT, et Françoise THIRIOT, membres de la Grande Loge Féminine de France.

Marie-Claude Ripert

« La Grande Loge Féminine de France affirme son indéfectible attachement aux principes de Liberté, de Tolérance, de Laïcité, de Respect des autres et de soi même. Elle proclame en outre son refus de toute discrimination, haine, violence, contre une personne ou un groupe de personnes en prétextant de leur origine, de leur appartenance à une ethnie, à une religion déterminée. »

Ce que vous venez d'entendre est un extrait de la déclaration de principes de la Grande Loge Féminine de France et mentionner la laïcité dans notre déclaration de principes est, pour nous, le signe d'un engagement fort.

Françoise Thiriot

C'est pourquoi nous donnons aujourd'hui la parole à la commission nationale de la Laïcité de notre obédience, qui joue un rôle important au sein de notre association, dans ce sens qu'elle agit comme force de proposition et de veille.

Marylin Alasset

Nous savons que les maçonnes travaillent en loge selon une méthode particulière, alors pourquoi la Grande Loge Féminine de France a-t-elle besoin de constituer des commissions ?

Anne-Marie Penin

Parce que certains thèmes demandent une réflexion permanente et spécifique, comme la laïcité, ou, plus récemment les droits des femmes, comme aussi l'histoire de notre Obédience ou nos rituels.

Ainsi sont constitués des groupes de travail : les commissions régionales et nationales d'études.

Ces commissions ont un rôle consultatif.

Marylin Alasset

Comment fonctionnez-vous dans votre commission ?

Anne-Marie Penin

Nous sommes élues pour une durée de trois ans par notre Assemblée générale. Les déléguées des commissions régionales de la laïcité sont membres de la commission nationale automatiquement. Nous nous réunissons une fois par mois. En fin d'année, nous présentons un rapport.

Marylin Alasset

Pourquoi une commission nationale de la laïcité ?

Anne-Marie Penin

La réponse, vous venez de l'entendre dans la déclaration de principes de notre Obédience.

Nous ne pouvons dissocier la Laïcité de la devise républicaine Liberté, Egalité, Fraternité.

La liberté, nous l'entendons dans sa forme de liberté de conscience.

L'égalité implique que la République ne doit afficher dans ses actes publics aucune préférence spirituelle.

Toutes les citoyennes et tous les citoyens doivent pouvoir se reconnaître en elle, quelles que soient leurs options spirituelles personnelles. C'est en cela qu'elle est universelle.

Et enfin, la Fraternité consiste à vivre dans une société solidaire, commune à tous, par delà les différences.

La commission nationale de la laïcité a donc pour mission de suivre l'actualité. Malheureusement, les attaques au principe de laïcité sont nombreuses. Son rôle est surtout de réfléchir à toutes les implications de la laïcité, notamment dans le domaine du droit.

Marylin Alasset

Mais de quelles attaques s'agit-il ?

Catherine Hamet

Nous entendons tous les jours des termes tels qu'intégrisme, communautarisme, obscurantisme, et j'en passe. Notre commission s'est donnée pour mission d'observer et d'analyser les menaces qui pèsent sur les principes de notre République laïque. Le temps où chacun peut vivre à sa façon un monde commun à tous, est menacé, partout dans le monde, y compris dans notre pays.

Et c'est de notre devoir de maçonnes d'en dénoncer les causes, et, en particulier, les prosélytismes militants. Ils provoquent des hostilités violentes aux institutions, aux personnes et aux lois quand elles sont supposées contraires aux prescriptions de certaines religions.

Marylin Alasset

Cette année sur quoi avez-vous travaillé ?

Catherine Hamet

La commission s'est interrogée sur la montée des intégrismes religieux depuis la fin des années 70. Il s'agit bien de tous les intégrismes, de toutes les religions.

Marylin Alasset

Qu'avez-vous observé ?

Catherine Hamet

En résumé, quatre observations :

la 1^{ère} : une perte d'influence des religions qualifiées de traditionnelles. Le catholicisme, mais également le protestantisme.

En même temps, la sécularisation de la société française s'est accélérée au XX^{ème} siècle. Cela a conduit ces églises à redéfinir leur rapport avec la société.

2^{ème} observation : Le nombre des musulmans s'est accru avec les vagues migratoires successives. Si cette religion est moins marquée par les phénomènes de sécularisation, ses manifestations deviennent de plus en plus visibles.

3^{ème} observation : dans le même temps, des idéologies, comme le communisme, ont vu leur influence pratiquement disparaître.

Enfin, à tout cela, s'est ajoutée la faillite des modèles politiques face à la montée du chômage, à la mondialisation, à la désespérance qui en a résulté.

Marylin Alasset : Qu'en concluez-vous ?

Anne-Marie Penin

Ces observations nous inquiètent. Elles nous obligent à une grande vigilance devant la montée des intégrismes. Vous voulez des exemples récents ?

- L'affaire des caricatures.
- Les attaques portées à la recherche médicale lors du dernier téléthon, par un évêque catholique, pour cause de recherche sur l'embryon.
- L'affaire REDEKER et la fatwa dirigée contre cet enseignant,... et bien d'autres.

Marie-Claude Ripert

D'ailleurs, La Grande Loge Féminine de France, en tant que telle, a pris position, par voie de communiqué de presse, pour dénoncer ces atteintes à la liberté d'opinion.

Catherine Hamet

Nous voyons bien là le danger ! Imaginez que soit réintroduit le délit de blasphème, ou, le refus de penser et de croire autrement que selon une certaine orthodoxie. Cela serait une atteinte intolérable à nos libertés fondamentales, à la liberté d'expression, au droit de croire autrement ou au droit de ne pas croire.

Marilyn Alasset

Que pensez-vous d'un mouvement comme le créationnisme ? Représente-t-il un danger à vos yeux ?

Anne-Marie Penin

Là encore, nous sommes très inquiètes de la montée en puissance de certains mouvements, en particulier, ceux qui propagent le créationnisme. Parce qu'ils contestent la théorie de l'évolution.

Catherine Hamet

Oui, les créationnistes croient que toute chose, tout être vivant sur terre ont été créés, il y a tout juste 6000 ans, par Dieu, comme cela est écrit dans la bible. Ils contestent le processus de l'évolution. Ils sont farouchement hostiles à Darwin.

Or, les 3 religions monothéistes ont accepté la théorie de l'évolution ...

Cependant, depuis quelques années, émerge la notion de dessein intelligent, qui masque l'aspect déiste du créationnisme par une référence à une intelligence supérieure non nommée.

Ces néo-crétionnistes présentent leurs arguments de manière apparemment plus scientifique. Je cite :

- « L'évolution est guidée par un être supérieur, il y a un dessein intelligent dans l'univers.
- La vie humaine est trop complexe pour être le fruit du hasard.
- La théorie de l'évolution est trop simpliste pour expliquer la complexité de la vie.
- La meilleure hypothèse alternative, c'est une intelligence supérieure, extraterrestre ou divine, qui a organisé le monde. »

Anne-Marie Penin

Nous sommes là en présence d'une montée en puissance de modes de pensée dangereux. Ils veulent imposer certains dogmes pseudo-religieux. Ils s'attaquent au cœur même des connaissances que nous avons accumulées sur la nature, sur l'évolution, sur nos origines et notre place dans l'univers.

Cette négation de l'évolution pourrait avoir de graves conséquences pour le développement de nos sociétés.

Marylin Alasset : Lesquelles, par exemple ?

Catherine Hamet

Les fondamentalistes religieux demandent que les thèses créationnistes soient enseignées dans nos écoles, au même titre que la théorie de l'évolution, voire, à sa place.

Ils ont publié un « Atlas de la création », qui entend démontrer, sur plus de 700 pages, photos à l'appui, que l'être humain est inchangé depuis sa création et que les espèces animales sont également immuables.

Récemment, cet atlas a été très largement diffusé dans les établissements scolaires français. Il a heureusement provoqué une circulaire du ministre de l'Education nationale qui rappelle que, je cite « *cet ouvrage ne correspond pas au contenu des programmes établis par le ministère* ». Fin de citation. Il a donc demandé qu'il ne soit pas distribué aux élèves.

Marylin Alasset

En quoi la méthode maçonnique peut-elle contribuer à réfléchir à toutes ces questions ?

Anne-Marie Penin

La Franc-Maçonnerie prépare les esprits à la réflexion et à la critique. Face à la surabondance des informations, des propositions, nous devons choisir. Pour éviter d'être manipulées, nous devons apprendre, nous aussi, à manier les nouveaux outils de la Connaissance. Plus que jamais, nous devons non seulement proposer des solutions, mais surtout une méthode.

Dans toutes les sociétés, la pensée unique, le monolithisme sont porteurs de poison. Ces poisons peuvent être mortels, lorsque les exigences deviennent fondamentalistes, intégristes, aveugles et intolérantes.

Le doute est la grandeur et la caractéristique de toute pensée libre. Notre première attitude intellectuelle doit être le questionnement permanent et systématique. Ce qui condamne les sectarismes et les fondamentalismes.

Marylin Alasset

La commission de la laïcité travaille également sur la bioéthique.

Catherine Hamet

Au sein de la commission nationale de la laïcité, il existe un « Groupe de Bioéthique ». Il mène un travail de recherche et d'information. Il apporte un éclairage et des connaissances pour nous permettre de mener une réflexion sur divers sujets :

- l'avenir des traitements concernant le corps des femmes,
- les nouvelles techniques dans la transmission de la vie,
- les problèmes liés au vieillissement,
- les avancées scientifiques dans tous les domaines de la vie, etc...

Il nous arrive, en tant que maçonnnes et citoyennes, d'être sollicitées par des instances de notre pays. Et ce ne sont pas des propos de spécialistes que l'on attend de nous.

Ce sont des considérations d'ordre éthique, humaniste et de femmes éclairées. Il est de notre devoir, en tant que maçonnnes et citoyennes, de dénoncer les dérives communautaristes. Surtout, lorsqu'elles peuvent porter atteinte aux avancées scientifiques. Tout comme nous devons rappeler le caractère laïc et éthique des mesures qui seront prises après notre audition.

Ce travail de réflexion et d'introspection est accessible à toutes les franc-maçonnnes de la Grande Loge Féminine de France qui veulent s'exprimer et réfléchir sur le devenir de l'humanité.

Marylin Alasset

Vous êtes-vous intéressées à la révision des lois sur la bioéthique?

Anne-Marie Penin

Bien entendu, nous allons surveiller la révision des lois bioéthiques prévues en 2009. Dès que nous aurons connaissance des projets de révisions, nous les étudierons avec attention. Et nous ferons part de nos observations à nos instances nationales. Nous espérons, d'ailleurs, qu'à cette occasion, un débat sera ouvert dans le pays.

Marylin Alasset

Précédemment, vous nous avez parlé des atteintes aux droits des femmes, pouvez-vous nous en dire davantage ?

Catherine Hamet

Nous avons toujours été très sensibles au sort des fillettes et des adolescentes musulmanes dans les établissements scolaires. La Grande Loge Féminine de France a été entendue, en son temps, par la Commission STASI et la Commission DEBRE. Nous avons considéré que la loi de séparation des églises et de l'Etat était bafouée, et, en particulier, qu'on portait préjudice aux jeunes filles. Nous nous sommes donc prononcées contre le port de tout signe religieux à l'école, et nous avons été la seule obédience maçonnique à avoir pris cette position.

Anne-Marie Penin

Nous considérons que l'école doit être un lieu d'éducation au libre arbitre, au sens critique, à la liberté d'apprendre et de penser. C'est un lieu de construction du savoir et d'apprentissage du savoir vivre ensemble. Pour les filles comme pour les garçons.

L'école a un rôle émancipateur des consciences, hors de l'emprise du religieux. L'enseignement public doit être indépendant de toute imprégnation confessionnelle. Au devoir de distance des enseignants, doit répondre le droit des élèves de ne subir « aucun prosélytisme ».

Catherine Hamet

Quant aux femmes portant un « signe ostensible », nous nous demandons si elles sont vraiment libres, comme l'affirment certaines d'entre elles, dûment chapitrées. Ne sont-elles pas déterminées par leur éducation, par la pression sociale de leur milieu, voire, par l'activisme de groupes religieux, ou même, hélas, l'inconséquence des très jeunes ?

Marylin Alasset

Et en Europe, que constatez-vous quant aux atteintes aux droits des femmes ?

Catherine Hamet

Quelques exemples récents :

En Italie, la Cour de cassation vient de rendre une bien étrange décision. Les plus hauts magistrats transalpins ont confirmé l'acquiescement des parents et du frère d'une adolescente musulmane, qu'ils avaient battue et séquestrée, pour mettre fin à son comportement, jugé trop occidentalisé. Selon les juges, les sévices subis par cette jeune fille ont été commis pour son bien. Ils ont estimé qu'elle avait eu tort d'avoir, je cite : « *un style de vie non conforme à leur culture et leur religion* ». Fin de citation.

Anne-Marie Penin

En Allemagne, une juge a refusé d'accorder le divorce à une femme d'origine marocaine battue par son mari, au motif que le Coran ne condamne pas les mauvais traitements entre époux. Et la magistrate a cité des versets du Coran, qui, selon elle, donne à un homme le droit de s'estimer atteint dans son honneur si sa femme n'est pas chaste.

Et au-delà de l'Europe, au Canada, en 2004 et 2005, il a fallu que l'opinion se mobilise, pour que la province de l'Ontario renonce à reconnaître la validité de décisions rendues par des tribunaux islamiques, qui entendaient régler les différends familiaux dans leurs communautés.....

Et tous ces faits se passent dans des démocraties et non des théocraties.

Marylin Alasset

Le travail de veille de l'actualité ne vous éloigne-t-il pas de la réflexion en profondeur ?

Catherine Hamet

Non ! Bien au contraire.

Prenons un exemple : celui de la Loi du 9 décembre 1905 qui a mis en œuvre le principe de laïcité.

Dans le cadre du centenaire de cette loi, le Ministre de l'Intérieur, Ministre des cultes a créé une commission de réflexion juridique sur les relations des cultes avec les pouvoirs publics. Son président était M. Machelon.

La lettre de mission stipulait que le ministre, je cite « *était convaincu de la nécessité d'apporter un certain nombre d'amendements au corpus de ce texte* ». Fin de citation. Dès que nous avons eu connaissance de cette commission, nous en avons suivi toutes les étapes, depuis la nomination de ses membres jusqu'à ses préconisations.

Ainsi, nous avons pu analyser ses propositions.

Marylin Alasset

Quelles furent vos conclusions sur ce rapport ?

Anne-Marie Penin

Nos conclusions : il faut faire appliquer la loi intégralement sur l'ensemble du territoire de la République, et non pas l'assouplir.

On veut toucher à la loi, au prétexte qu'aucun culte ne serait satisfait !

Marylin Alasset

La loi de 1905 aurait-elle donc pour but de donner satisfaction aux églises ?

Catherine Hamet

Bien sûr que non. Le but est que chaque citoyen jouisse des mêmes droits, qu'il soit croyant, athée ou agnostique.

C'est aux cultes de reconnaître les lois de la République et de s'y soumettre.

Cette loi est la meilleure garantie de la Liberté.

Elle est d'une incroyable modernité, puisqu'elle prévoit de sanctionner, sans état d'âme, tout dérapage commis au nom d'une religion, quelle qu'elle soit.
Nous en demandons l'application et toute l'application, car la sagesse de cette loi est de ne prendre en considération que les Droits de l'Homme et l'Ordre public.

Marylin : En quoi la laïcité pourrait-elle être une chance pour l'Europe ?

Anne-Marie Penin

L'Europe est diverse par ses croyances, ses traditions, ses populations et leurs histoires. Elle est confrontée au multi-culturalisme et aux revendications religieuses.

S'il y a une possibilité d'y vivre ensemble sereinement et paisiblement, elle passera par la mise en œuvre du principe de Laïcité.

Pour être membre de la Communauté européenne, chaque pays adhérent a dû instaurer un régime démocratique et le respect de libertés fondamentales. Nous devons également exiger le respect des principes et des valeurs que porte la laïcité.

Marylin Alasset

Votre réflexion s'inscrit-elle dans votre démarche maçonnique?

Catherine Hamet

Evidemment, nous ne sommes pas repliées sur nous-mêmes. C'est écrit dans nos principes : « la Grande Loge Féminine de France a pour but le perfectionnement de l'humanité et travaille à l'amélioration constante de la condition humaine ».

D'autre part, la maçonnerie, par sa méthode initiatique, nous ouvre à l'écoute, à l'analyse et à l'esprit critique. Ainsi se forme un certain regard sur le monde, plus éclairé, plus conscient.

C'est le sens même de notre démarche humaniste et la commission de la laïcité s'y emploie.

Marylin Alasset : Je vous remercie toutes les quatre.

Je remercie également Brigitte Mazire à la réalisation de cette émission, ainsi que Laure Jung Lancrey.

Si vous voulez nous écrire, en savoir plus, nous contacter :

Vous pouvez aller sur notre site internet : www.glff.org

Ou écrivez-nous :

**Grande Loge Féminine de France,
60, rue de Vitruve
75020 - PARIS**